

**Thierry MARIANI**

*Député de Vaucluse  
Conseiller régional PACA*

*N/ref: TM/AN/ASB 060 2008*

Paris, le 14 FEV. 2008

Monsieur,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance en date du 1er février dernier, par laquelle, et je vous en remercie, vous m'interpellez sur ma proposition de loi visant à rendre obligatoire un contrôle technique pour les deux-roues motorisées.

Permettez-moi en réponse quelques réflexions.

Je ne prétends pas, par cette proposition, résoudre la question de l'accidentologie des deux-roues. Cependant, l'état du parc, en particulier celui des cyclomoteurs, laisse à désirer. De plus, le marché de l'occasion doit offrir les mêmes garanties et protections offertes à l'ensemble des particuliers souhaitant acquérir un véhicule d'occasion.

De plus, savez-vous que ce contrôle technique existe d'ors et déjà en Suisse, Italie, Espagne, et que la Belgique l'envisage de plus en plus sérieusement afin de promouvoir la sécurité routière et de mettre fin à la différence de traitement entre deux-roues et automobiles. Ma proposition n'est donc pas complètement issue d'un « syndrome imaginaire ».

Permettez-moi enfin de vous préciser que j'ai rencontré la Fédération française des motards en colère. A l'issue d'un débat serein et respectueux, et même si nos opinions restent parfois divergentes, nous avons convenu de travailler ensemble à l'amélioration d'un certain nombre de points autour de la sécurité du motard.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

**Thierry MARIANI**

Monsieur